



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Coût de la scolarité pour les étudiants des filières de santé

Question écrite n° 11761

Texte de la question

M. Philippe Juvin appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de la santé et de la prévention, chargée de l'organisation territoriale et des professions de santé, sur le coût de la scolarité pour les étudiants des filières de santé. Un récent rapport de l'Association nationale des étudiants en pharmacie de France (ANEPF) montre que le coût de la scolarité des étudiants pourrait assez aisément être minoré et ce pour un impact financier faible. Il serait notamment possible de lutter à la fois contre la précarité alimentaire, le gaspillage alimentaire et d'agir pour la santé des étudiants en permettant aux étudiants de récupérer les repas invendus des restaurants universitaires du Crous. Il pourrait aussi être envisagé, à l'instar du concours de l'internat en médecine, d'élargir les lieux de passage du concours national de l'internat de pharmacie dans toutes les unités de formation et de recherche (UFR). Actuellement, les candidats au concours de l'internat de pharmacie sont contraints de se déplacer à Paris, ce qui engendre des coûts de déplacements et de logement importants. Il apparaîtrait utile d'élargir les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires le soir et le week-end afin de faciliter l'accès des étudiants à des espaces de travail dédiés. Enfin, et ce d'autant plus pour des étudiants en santé, il devient urgent d'agir à la fois sur le renoncement aux soins pour raison financière des étudiants (selon l'Observatoire de la vie étudiante, en 2018 déjà, 30 % des étudiants avaient renoncé aux soins pour raisons financières au cours des 12 derniers mois) et sur la santé mentale, ce qui nécessite d'engager un travail de déstigmatisation des troubles psychiques des étudiants et de leur permettre une prise en charge adaptée et au long cours. Selon les syndicats étudiants l'augmentation du coût de la vie étudiante pour l'année 2023-2024 est estimée à +6,47 %. Dans ce contexte d'inflation, il souhaite connaître les mesures qu'entend prendre le Gouvernement pour réduire les coûts excessifs des étudiants en santé et permettre à tous, quelle que soit leur situation familiale, de se lancer dans des études de santé.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Juvin](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11761

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Organisation territoriale et professions de santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 octobre 2023](#), page 8705

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)